



notification jugement ,changement de domicile MAROC!

Par **serendipitia**, le **21/08/2011** à **23:00**

Bonjour,

Mon ex mari est domicilié au MAROC ,la signification d un jugement de pension alimentaire en France est elle valable ? exécutable au MAROC?

Le jugement de Divorce en France est il reconnu au MAROC ?
les moyens déployés par la justice pour faire exécuter un jugement seront ils possible au Maroc?

Mariage et Divorce en FRANCE,fixation de pension alimentaire en France.ex mari de nationalité française et marocaine.

En ce qui attrait au droit de visite et d hébergement de nos enfants dont j ai la garde en France. Le père réclame que j envoie les enfants au MAROC à mes frais.

Si je vais au MAROC avec mes enfants ,ce divorce me protège t il ?

Cette situation est alarmante pour moi...

Merci de m éclairer

cordialement

Par **Domil**, le **21/08/2011** à **23:36**

[citation]En ce qui attrait au droit de visite et d hébergement de nos enfants dont j ai la garde en France. Le père réclame que j envoie les enfants au MAROC à mes frais.[/citation] que dit sur ce point le jugement établissant le DVH du père ?

[citation]Si je vais au MAROC avec mes enfants ,ce divorce me protège t il ? [/citation]non

Par **serendipitia**, le **21/08/2011** à **23:41**

Le DVH du jugement dit :

Monsieur xx exercera son droit de visite et d hébergement à volonté commune des époux.

Merci